

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 23 FEVRIER 2026
Extrait des délibérations n°BC2026-005

Date de convocation : 17 février 2026.

Les membres du bureau dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 23 février 2026 à 20h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de Le Troncq.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 20

Présents : 12

Pouvoir(s) : 1

Présent(e)s :

Mesdames Claire CARRERE-GODEBOUT – Laurence DUVAL

Messieurs Hugues BOURGAULT – Bertrand CARPENTIER – Alain DEBUS – Benoît HENNART – Jean-Paul LEGENDRE – Joël LELARGE – Gérard PLESSIS – Jean-Charles PARIS – Laurent VALLEE – Roger WALLART.

Excusé(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIERE – Marie-Noëlle CHEVALIER – Hélène LEROY – Françoise MAILLARD – Isabelle VAUQUELIN – Martine SAINT LAURENT – Arnaud CHEUX – Marc ROMET.

Absent(e)s :

Objet : OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) - Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat

La communauté de communes du pays du Neubourg a signé le 16 juillet 2024, une convention avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et le département pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat (OPAH) pour une durée de 3 ans. Cette convention a fait l'objet le 30 décembre 2024, d'un avenant précisant les modalités de financement du programme.

Les membres de la commission Aménagement du Territoire se sont réunis le 3 février 2026 à 19h.

- 4 dossiers ont été présentés pour attribution des aides auxquelles ils peuvent prétendre, dans le cadre de ce programme.
- 4 dossiers présentés ont reçu un avis favorable pour l'attribution d'une participation financière de la communauté de communes.

Après avoir vu les demandes de subventions, il est proposé au bureau communautaire d'accorder une aide aux dossiers suivants :

<i>Demandeur</i>	<i>Commune</i>	<i>Nature de la participation</i>	<i>Montant des travaux subventionnés TTC</i>	<i>Montant de l'aide CCPN</i>	<i>% restant à la charge après les accords de subventions</i>
DELALANDE Léa	Brosville	Action 2 Rénovation énergétique	52 248,67 €	750,00 €	43,75 %
SAMSON Vlad	Le Bosc-du-Theil	Action 2 Rénovation énergétique	63 140,11 €	1 750,00 €	29,52 %
LEGROS Roger	Vitot	Action 3 Adaptation du logement	6 269,00 €	1 254,00 €	6,96 %
AIT MOULAY Aïcha	Sainte-Opportune-du-Bosc	Action 3 Adaptation du logement	5 984,54 €	1 061,00 €	5 %

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la délibération n°17, en date du 08 juin 2020, portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au profit du bureau, notamment en matière d'attribution de subventions jusqu'à 6.000 euros par demandeur, par an et de prendre toute décision nécessaire à leur règlement, et ceci dans la limite des crédits inscrits,

Vu la délibération n°1 du bureau, en date du 03 mars 2025, portant adoption du règlement d'attribution des aides de la communauté de communes dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat,

Vu la délibération n°4 du bureau, en date du 24 novembre 2025, portant adoption de la modification du règlement d'attribution des aides de la communauté de communes dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire en date du 03 février 2026,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Vu les dossiers de demandes de subventions au titre de l'OPAH suivants :

<i>Demandeur</i>	<i>Commune</i>	<i>Nature de la participation</i>	<i>Montant des travaux subventionnés TTC</i>	<i>Montant de l'aide CCPN</i>	<i>% restant à la charge après les accords de subventions</i>
DELALANDE Léa	Brosville	Action 2 Rénovation énergétique	52 248,67 €	750,00 €	43,75 %
SAMSON Vlad	Le Bosc-du-Theil	Action 2 Rénovation énergétique	63 140,11 €	1 750,00 €	29,52 %
LEGROS Roger	Vitot	Action 3 Adaptation du logement	6 269,00 €	1 254,00 €	6,96 %
AIT MOULAY Aïcha	Sainte-Opportune-du-Bosc	Action 3 Adaptation du logement	5 984,54 €	1 061,00 €	5 %

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le présent rapport de présentation,
- Décide d'attribuer une subvention au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat aux personnes énoncées ci-dessus,
- Autorise le président à signer tous documents relatifs à l'octroi de cette aide, et l'exécution de la présente délibération,
- Dit que les dépenses seront inscrites aux budgets généraux 2026 et suivants (article 65748).

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Alain DEBUS

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE


